L'APIC'ure

Vol. 32 #2

Bulletin de l'Association pour la Protection des Intérêts des Consommateurs ✉ 904, De Puyjalon - Baie-Comeau G5C 1N1 ✆ 418.589.7324

Invitation À l'assemblée générale annuelle 2015

À ne pas manquer!

Bienvenue à toutes et tous!

Les membres de l'APIC Côte-Nord et la population sont invités à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le <u>jeudi 18 juin à 13h15</u>, dans nos locaux du 904 De Puyjalon.

APIC'tualités

Administrateur et Administratrice recherchés

La protection des consommateurs vous tient à cœur, tout ce qui touche de près ou de loin à la consommation, à l'endettement ou aux finances personnelles vous intéresse, vous désirez vous impliquer dans un organisme communautaire autonome et vous êtes disponible deux à trois heures par mois.

L'APIC est à la recherche de personnes prêtent à s'impliquer sur son conseil d'administration. Celui-ci voit à la bonne gestion de l'Association, à l'élaboration du plan d'action annuelle et à la réalisation des activités en lien avec ce plan d'action.

Si vous êtes intéressé, contactez nous au 418 589-7324. Une seule condition: être membre de l'APIC ou être prêt à le devenir

Sommaire:

AGA 2015 / Administrateur et administratrice recherché ..... page 1
Sous le signe de l'Austérité ..... page 2 et 3
La prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) bonifiée ..... page 4
Déclarations 2014 - Un travail colossal des bénévoles de l'APIC ..... page 5
Rappels … … Automobiles ..... page 6

Membre de la Coalition des Associations de Consommateurs du Québec (CACQ)

Sous le signe de l'Austérité [1]

L'austérité - Une mesure qui ne date pas d'hier

L'austérité n'a rien de nouveau, il s'agit d'un autre terme pour remplacer des expressions comme « réingénierie » ou « modernisation » de l'État. L'austérité fait partie de l'idéologie **néolibérale** visant le développement, voir une radicalisation du système économique, social et politique dans lequel nous vivons actuellement: le capitalisme.

Le néolibéralisme et l'austérité du gouvernement actuel se caractérisent principalement par:

- une limitation du rôle de l'État en matière économique, sociale et juridique ;
- l'ouverture de nouveaux domaines d'activité à la loi du marché
- une vision de l'individu en tant qu'"entrepreneur de lui-même" ou "capital humain" que celui-ci parviendra à développer et à faire fructifier s'il sait s'adapter, innover...

L'austérité et ses prétentions

Le gouvernement libéral actuel prétend que l'austérité (qu'il appelle « rigueur ») vise à réduire la dette publique et à atteindre l'équilibre budgétaire (le déficit zéro). Dans les faits, la réduction de la dette et l'atteinte de l'équilibre budgétaire servent de prétexte pour justifier un accroissement des inégalités sociales et de la précarité; des coupes radicales dans les services publics et les programmes sociaux afin d'en favoriser la privatisation.

L'austérité, trois types de mesures

• Hausses de taxes

Hausser les taxes de vente (TVQ et TPS) ou celles sur l'alcool ou l'essence, représente des mesures injustes qui pénalise d'avantage les personnes plus pauvres. C'est ce qu'on appelle une fiscalité régressive, c'est-à-dire que tout le monde paie le même montant, peu importe son revenu. Donc, un achat coûtera toujours plus cher, en proportion, à une personne qui est pauvre qu'à quelqu'un qui est riche.

• Tarification des services

Cela signifie que les gens doivent payer pour accéder aux services publics. La plupart du temps, les tarifs ne tiennent pas compte du revenu des personnes. Ce qui signifie qu'une hausse de la facture d'électricité ou du permis de conduire coûte plus cher, en proportion, à une personne qui est pauvre. En tarifant les services, l'État empêche les gens qui ont moins d'argent de profiter de certains services publics.

• Coupes dans les services publics et les programmes sociaux

En prétextant l'équilibre budgétaire et en ayant comme croyance que seule la diminution des dépenses publiques, et non l'augmentation des revenus, est la seule solution, le gouvernement vise à réduire la taille de l'État et à se désengager des protections sociales pour s'en remettre à l'entreprise privée. C'est pourquoi il impose des compressions dans les services publics et les programmes sociaux comme l'aide sociale, la santé, l'éducation, etc.

L'austérité, un échec partout dans le monde

Le Fonds monétaire international [FMI], qui est loin d'être un organisme de gauche, prônait l'austérité il y a quelques années. Il qualifie maintenant cette idéologie de dangereuse en faisant référence aux cas de l'Europe. En plus de nuire à la démocratie et d'augmenter les inégalités sociales, politiques et économiques, les mesures d'austérité représentent un frein à l'économie (articles Devoir ou de La Presse).

D'autres choix sont possibles

Plusieurs groupes sociaux réunis au sein de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics proposent des solutions fiscales visant à augmenter les revenus de l'État et à faire payer davantage les entreprises et les plus riches pour ainsi favoriser une meilleure redistribution de la richesse. La Coalition propose au gouvernement des solutions fiscales pour récupérer 10 milliards de dollars. Ces solutions permettraient au gouvernement d'améliorer les conditions de vie de toute la population en investissant dans les services publics et les programmes sociaux plutôt que d'encourager l'accumulation de la richesse pour une poignée de bien nantis.

Pour en savoir plus sur les solutions proposées : www.nonauxhausses.org

(1) librement adapté du document - L'austérité néolibérale Petit guide pour mieux comprendre l'idéologie néolibérale qui se cache derrière l'austérité du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)

L'AUSTÉRITÉ

DÉMYSTIFIER LE VRAI DU FAUX

Les gouvernements utilisent des phrases toutes faites pour vendre leurs politiques néolibérales et leurs mesures d'austérité à la population. Comment reconnaître le vrai du faux? Voici quelques réflexions pour déconstruire les mythes qui entourent l'austérité et les politiques néolibérales.

1 L'austérité vise à réduire la dette publique et à atteindre l'équilibre budgétaire (le déficit zéro)

FAUX La réduction de la dette et l'atteinte de l'équilibre budgétaire servent en fait de prétexte pour justifier des coupures radicales dans nos services publics et nos programmes sociaux. Ces coupes ne relèvent pas de la nécessité d'atteindre l'équilibre budgétaire, mais plutôt d'un choix politique et idéologique qui vise à réduire la taille de l'État et à confier à l'entreprise privée la gestion des services publics et des programmes sociaux.

2 L'État n'a plus les moyens de payer les services publics et les programmes sociaux au Québec

FAUX De l'argent, il y en a. Il suffit que le gouvernement aille la chercher là où elle se trouve. C'est une question de choix. Si le gouvernement choisissait d'augmenter ses revenus en allant chercher l''argent dans les poches des plus riches plutôt que de couper dans ses dépenses et d'appauvrir les plus pauvres, le « problème » de l'équilibre budgétaire serait résolu et il y aurait suffisamment d'argent pour offrir des services publics accessibles et de qualité.

3 Le Québec est trop endetté

FAUX Tout est une question de calcul. Le gouvernement actuel a décidé de baser son calcul sur la dette brute du Québec, sans tenir compte des actifs de la province. Autrement dit, c'est comme si on calculait notre dette d'hypothèque sans considérer la valeur de la maison et nos revenus...Cette manière de calculer du gouvernement a pour effet de gonfler les chiffres et de donner l'impression que la dette du Québec est catastrophique et qu'elle nécessite de couper de toute urgence dans les dépenses.

4 Si on n'atteint pas le déficit zéro, le Québec va subir une décote des agences de notation

FAUX Les huissiers internationaux et les agences de notation n'attendent pas aux frontières québécoises. Tout indique que le gouvernement du Québec est principalement endetté envers sa propre population (régime de retraite, caisse de dépôt, etc.) et que la proportion de la dette contractée à l'étranger est minime. Ce qui signifie que l'économie du Québec se porte bien et bénéficie d'une excellente cote de crédit nous permettant d'emprunter de l'argent à des taux d'intérêt très avantageux.

5 Si on augmente leurs impôts, les entreprises et les banques quitteront le Québec

FAUX Il y a de l'argent au Québec, et il y a de l'argent à faire ! Il y a aussi beaucoup de ressources. Il y a des travailleurs et des travailleuses qualifié-e-s. De plus, le Québec, en comparaison avec plusieurs États américains, impose moins ses entreprises. Il n'y a pas de raisons valables pour qu'une entreprise déménage en raison d'une augmentation d'impôt.

6 Les services publics et les programmes sociaux seraient mieux gérés par l'entreprise privée

FAUX L'expérience de plusieurs pays nous démontre que lorsqu'on fait appel à l'entreprise privée pour la gestion des services publics et des programmes sociaux, on provoque une augmentation des tarifs et une diminution de la qualité des services (la privatisation de l'eau en France et la construction du métro de Londres en Angleterre par exemple). Il ne faut pas oublier que le but premier d'une entreprise privée est de faire du profit.

7 L'austérité augmente les inégalités sociales et économiques

VRAI Avec les politiques d'austérité, nous constatons que l'État remet le fardeau de la dette publique sur les populations pauvres et sur la classe moyenne qui s'appauvrissent de plus en plus. La hausse des taxes et des tarifs ainsi que les coupures dans les services et les programmes sociaux touchent beaucoup plus durement les personnes à faible revenu puisque ces politiques s'appliquent de la même manière à tout le monde, sans égard au revenu des personnes. En gros, les riches s'enrichissent, les pauvres et la classe moyenne s'appauvrissent. Rappelons également que toutes ces politiques ont un impact négatif beaucoup plus grand chez les femmes, les personnes immigrantes et marginalisées.

8 L'austérité et le néolibéralisme augmentent les préjugés liés à la pauvreté

VRAI Le néolibéralisme ne reconnaît pas les personnes qui sont systématiquement prises dans la pauvreté (femmes, personnes immigrantes, personnes handicapées, etc.). Selon la logique néolibérale, les gens pauvres sont responsables de leur sort: mauvaises habitudes vie, mauvaise gestion budgétaire, manque de planification, manque de jugement, paresse, etc. Ainsi, les programmes d'aide sociale et autres sont jugés injustes puisqu'ils sont financés avec l'argent durement gagné chez les bons travailleurs et les bonnes travailleuses. C'est ainsi que nos gouvernements nourrissent, sur une base idéologique, les préjugés liés à la pauvreté et que leurs mesures de luttes contre la pauvreté sont liées à la création d'emploi et non à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté.

9 L'austérité augmente les inégalités politiques

VRAI L'un des impacts les plus importants de l'accroissement des inégalités de revenu est la perte d'influence de la population sur ses dirigeants politiques. Plus une population s'appauvrit, moins elle sera en mesure de faire pencher les décisions en sa faveur. À cela s'ajoute le fait que le néolibéralisme cherche à mettre de côté la démocratie sociale au profit d'une simple démocratie représentative appartenant aux élu-e-s et aux classes dirigeantes. Plutôt que d'avoir une démocratie qui correspond aux intérêts du peuple et qui se vit quotidiennement, on a une démocratie qui profite à une minorité de gens riches et qui se vit aux quatre ans.

10 L'austérité et les politiques néolibérales provoquent des crises financières et des récessions économiques

VRAI C'est la dérèglementation des marchés financiers qui nous a conduits à la crise financière de 2007-2008. Alors que cette crise aurait dû remettre en question le modèle néolibéral, elle a plutôt servi de prétexte pour accélérer et intensifier les mesures d'austérité. Mesures qui ont elles-mêmes mené à des récessions économiques dans plusieurs pays d'Europe. Dans un contexte où les gouvernements auraient dû augmenter leurs dépenses afin de stimuler l'économie, ils ont, au contraire, choisi de sauver le modèle néolibéral par la mise en place de politiques d'austérité qui appauvrissent leurs populations au profit d'une poignée de bien nantis. En réalité, le néolibéralisme est une réponse aux crises économiques et financières pour que les riches continuent d'augmenter leurs profits.

11 L'austérité diminue les conditions de travail de l'ensemble de la population

VRAI Les coupures dans les services publics et les programmes sociaux amènent des pertes d'emploi ce qui exerce une pression à la baisse des conditions de travail dans l'ensemble des emplois : le privé peut se permettre d'être moins compétitif par rapport aux conditions offertes par l'État. Ajoutons à cela les nouvelles règles de l'assurance-emploi imposées par le gouvernement fédéral qui obligent les travailleurs et les travailleuses à accepter des emplois en dessous de leurs compétences.

12 Le néolibéralisme entraîne la collusion et la corruption

VRAI Avec la dérèglementation des marchés, l'État ne peut plus exercer une surveillance efficace. Ainsi, la collusion, la corruption, la monopolisation, la manipulation des marchés deviennent monnaie courante ce qui coûte cher aux citoyen-ne-s.

Pour discuter des ces enjeux,
contactez votre Table régionale d'éducation populaire

www.mépacq.qc.ca

La prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) bonifiée

Le gouvernement du Canada a apporté des modifications à la loi afin **d'augmenter** et **d'élargir** la PUGE. La PUGE **augmente** pour les enfants âgés de moins de six ans. À compter du 1er janvier 2015, les parents toucheront une prestation qui peut atteindre 160 $ par mois au lieu de 100 $ par mois. **Les parents recevront jusqu'à 1 920 $ par enfant par année.** La PUGE est également **élargie** aux enfants âgés de 6 à 17 ans. À compter du 1er janvier 2015, les parents recevront une prestation maximale de 60 $ par mois pour les enfants âgés de 6 à 17 ans. **Les parents recevront jusqu'à 720 $ par enfant par année.**

Le premier paiement bonifié sera envoyé en juillet 2015 et comprendra tout paiement rétroactif pour la période de janvier à juin 2015.

Pour plus d'info, on peux consulter ce lien de l'ARC: http://www.cra-arc.gc.ca/bnfts/uccb-puge/menu-fra.html
Ou pour une présentation de différentes situations familiales, on peut consulter ce lien :
http://www.cra-arc.gc.ca/bnfts/uccb-puge/nhncd-fra.html#xmpls

Pour rejoindre l'ARC concernant la PUGE et la PFCE: 1-800-387-1194

Question et réponses :

Dois je demander la PUGE bonifiée si j'ai reçu la PUGE auparavant pour un enfant qui est toujours à ma charge?

Si vos renseignements personnels n'ont pas changé depuis que vous avez reçu la PFCE ou la PUGE **:** vous n'avez pas besoin de la demander de nouveau. Nous vous verserons automatiquement la PUGE bonifiée en fonction des renseignements que nous avons au dossier.

Si vos renseignements personnels ont changé depuis que vous avez reçu la PFCE ou la PUGE : vous devez communiquer avec l'ARC afin de mettre à jour vos dossiers, pour vous assurer que vous recevez le versement adéquat de la PUGE.
Allez à J'ai un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans. Vais-je automatiquement recevoir la PUGE bonifiée? et répondez aux questions afin de déterminer si vous avez besoin de demander la PUGE bonifiée pour tout enfant supplémentaire à votre charge.

Source : Site Internet de l'ARC

Je reçois déjà la PUGE; dois je demander la PUGE bonifiée?

Si vous avez déjà demandé ou reçu la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) ou la PUGE pour un ou plusieurs enfants âgés de moins de 18 ans qui sont toujours à votre charge, l'augmentation s'appliquera automatiquement.

Que dois je faire si je n'ai jamais demandé la PFCE ou la PUGE pour un enfant à ma charge qui a moins de 18 ans?

Vous pouvez soit la demander en ligne au moyen du service « Demander des prestations pour enfants » dans Mon dossier de l'ARC, soit remplir le formulaire RC66, Demande de prestations canadiennes pour enfants, et l'envoyer à votre centre fiscal accompagné des documents à l'appui. Pour savoir si vous êtes admissible à la PFCE ou à la PUGE pour un enfant, consultez Je ne reçois ni la PFCE ni la PUGE; suis-je admissible?

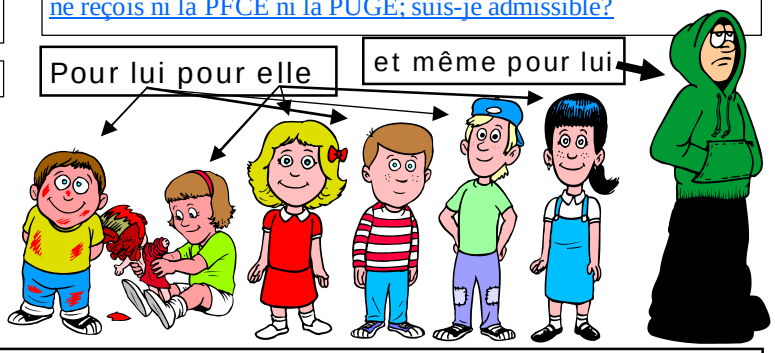

MAIS ATTENTION!!!

À cause de cette bonification, le fédéral **enlèvera** dès l'an prochain (déclaration 2015) **le crédit d'impôt pour les enfants** à charge dans la déclaration de revenus. Dans la déclaration 2014, cette déduction représentait un montant de **2 255 $** pour chacun des enfants âgés de moins **de 18 ans** à la fin de l'année**.**
(voir http://www.cra-arc.gc.ca/gncy/bdgt/2014/qa12-fra.html)

Et il ne faut pas oublier que la **PUGE** est un **REVENU IMPOSABLE** (autant au provincial qu'au fédéral) qui s'ajoutera à tous vos autres revenus imposables…

Par exemple, si l'on se base sur la déclaration 2014...

Pour une famille **monoparentale avec 3 enfants** de moins de 6 ans ayant un revenu imposable de 45 000$, **les 5 760$ de la PUGE bonifiée** représenterait en fait une **augmentation nette de seulement 484$ pour l'année**, car le revenu imposable de cette famille monoparentale passerait à 50 760$ et elle perdrait les 6 765$ du crédit d'impôt pour enfants.

Pour une famille **biparentale de 3 enfants** de moins de 6 ans avec un revenu familiale de 120 000$, **les 5 760$ de la PUGE bonifié**, représenterait en fait une **augmentation nette de seulement 562$ pour l'année**.

Un travail colossal des bénévoles de l'APIC

Le travail de l'APIC et d'une dizaine de bénévoles aura permis d'aider 1076 personnes de Baie-Comeau et des environs à compléter leurs déclarations d'impôt 2014 entre mars et avril 2015. L'APIC participe depuis 1989 au Programme des Bénévoles en matière d'impôt (PCBMI) de l'Agence du Revenu du Canada et Revenu Québec qui vise à aider bénévolement les particuliers à faible revenu à remplir leurs déclarations.

L'APIC tient à signaler le travail des bénévoles qui ont consacré temps et énergie à compléter ces quelques 2152 formulaires d'impôt en à peine 2 mois : Mesdames Nathalie Bouffard, Bibianne Desbiens, Anne Gagné, Jeanne Roussy et Hélène St-Amand et Messieurs Yvon Loubert et Jean-Claude Martel.

De mars à avril, plus de 1 750 personnes se sont présentées à l'APIC pour venir porter et chercher leurs déclarations de revenus et la mise en place d'outils informatisés a permis de réduire le temps d'attente moyen à 6 minutes et le temps de production des déclarations (entre le moment où les déclarations sont données à un bénévole et le moment où elles nous reviennent) à environ une semaine.

L'APIC désire aussi souligner la grande générosité de la Librairie Côté qui, encore cette année, a rendu possible la réussite de cette activité.

Malgré cette très belle réussite, la production de ces déclarations de revenus aura permis à l'APIC de constater le mécontentement de nombreux contribuables à faible revenu qui doivent payer, encore cette année, la contribution santé (de 100$ à 200$) et la prime du Régime d'assurance médicament du Québec (RAMQ) pouvant atteindre 609$ par personne.

De plus, le gouvernement fédéral, au nom de la sécurité des informations échangées lors de la production des impôts, a mis et mettra en place des contraintes à l'égard des bénévoles. Ceci questionne grandement l'APIC quant à la volonté du fédérale de continuer ce programme. D'autant plus que ce dernier s'est énormément désengagé de ce programme bénévole au fil des dernières années.

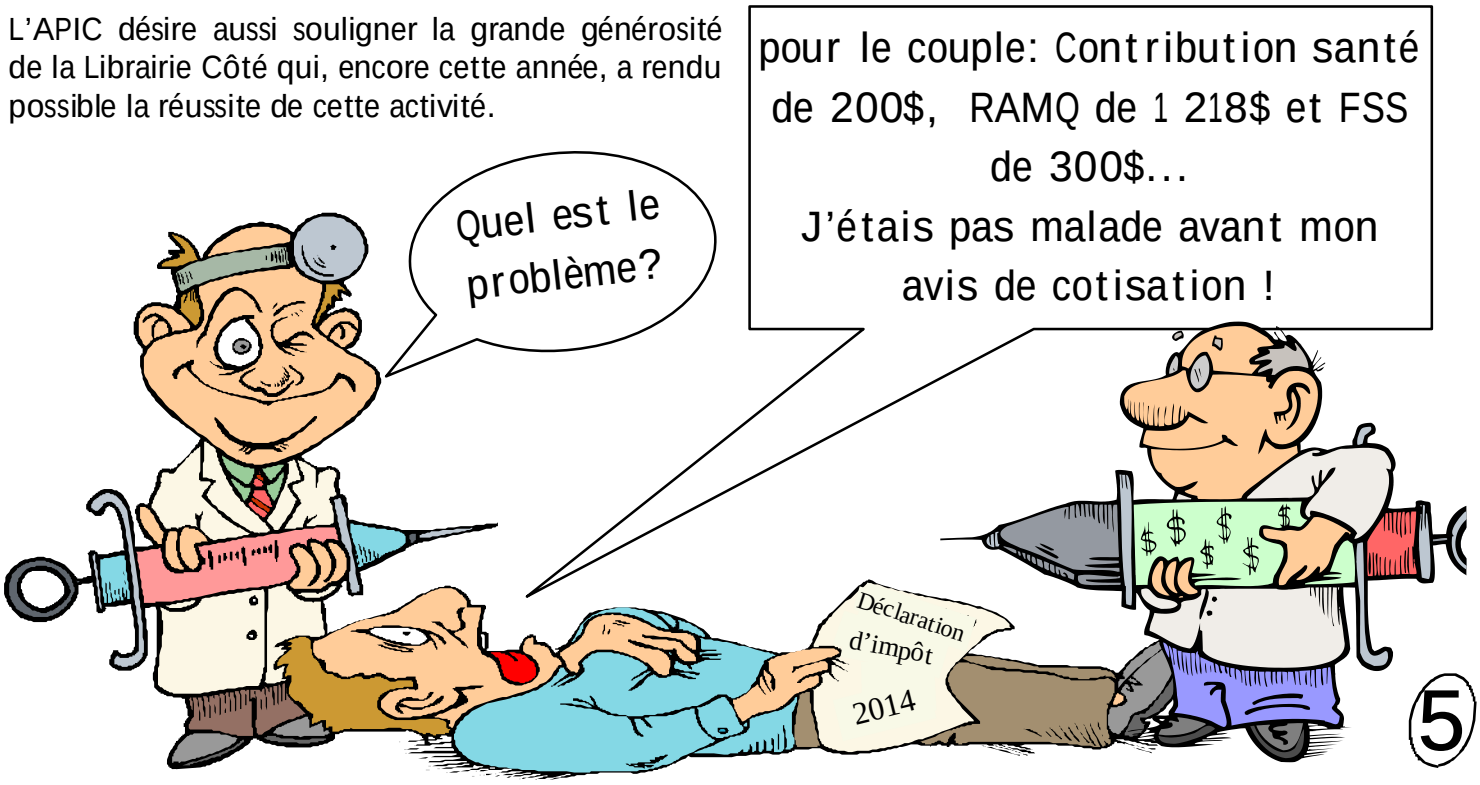

Rappels ... ...Automobiles

L'APIC publie les rappels automobiles qui présentent un intérêt particulier. Il ne s'agit pas du relevé complet des rappels tel que compilé par Transport Canada. Pour consulter le relevé complet des rappels, vous pouvez consulter la section « rappels de véhicules » du site de Transport Canada (http://www.tc.gc.ca/) ou rejoindre l'APIC au 589-7324.

DODGE / JEEP
Modèles: VIPER 2003-2004; GRAND CHEROKEE 2002 à 2004 et JEEP LIBERTY 2002-2003
Numéro de rappel de Transports Canada 2015040
Unités concernées : 49 870
Détails du rappel : Sur certains véhicules, une défectuosité dans le système de retenue supplémentaire (SRS) pourrait causer le déploiement accidentel du coussin gonflable avant ou du rideau gonflable latéral. Cette défectuosité pourrait aussi causer le serrement accidentel du prétendeur de ceinture de sécurité. **Correction :** Les concessionnaires devront remplacer l'unité de commande du SRS et pourraient poser un faisceau de câbles de pontage en ligne pour corriger le problème.

FORD / LINCOLN
Modèles: FIESTA 2011 à 2014; FUSION et LINCOLN MKZ 2013
Numéro de rappel de Transports Canada 2015175
Unités concernées : 50 681
Détails du rappel : Sur certains véhicules, les portières pourraient être dotés de verrous dont les ressorts de cliquet sont brisés, ce qui pourrait empêcher de bien les verrouiller. Par conséquent, les portières qui semblent être verrouillées pourraient s'ouvrir lorsque le véhicule est en mouvement. **Correction :** Les concessionnaires doivent remplacer les quatre (4) verrous de portière par une pièce plus robuste.

NISSAN
Modèles: ROGUE 2008 à 2013
Numéro de rappel de Transports Canada 2015030
Unités concernées : 52 312
Détails du rappel : Sur certains véhicules, le raccord de faisceau de câbles pourrait se corroder à cause d'une exposition à de la neige ou de l'eau contenant du calcium. Cela pourrait causer un court-circuit endommageant le raccord et augmentant le risque d'un incendie. **Correction :** Les concessionnaires devront ajouter un joint étanche à l'eau, inspecter le raccord de faisceau et le remplacer au besoin.

HONDA / ACURA
Modèles: HONDA MDX 2003 et ACURA ODYSSEY 2003-2004
Numéro de rappel de Transports Canada 2015036
Unités concernées : 28 150
Détails du rappel : Sur certains véhicules, une défectuosité dans le système de retenue supplémentaire (SRS) pourrait causer le déploiement accidentel du ou des prétendeurs de ceinture de sécurité ou du ou des coussins gonflables avant. **Correction :** Les concessionnaires devront remplacer l'unité de commande du SRS et pourraient poser un faisceau de câbles de pontage en ligne pour corriger le problème. Note : Le présent rappel remplace le rappel 2013315. Les véhicules qui ont été réparés dans le cadre de la précédente campagne de rappels devront aussi être réparés dans le cadre de la présente campagne.

HYUNDAI
Modèles: ELANTRA 2008 à 2010 et ELANTRA TOURING 2009-2010
Numéro de rappel de Transports Canada 2015089
Unités concernées : 58 320
Détails du rappel : Certains véhicules munis d'une direction assistée électrique pourraient subir une perte soudaine de l'assistance de la direction à tout moment pendant la conduite. Si le module de commande électronique (ECU) détecte une anomalie dans le circuit de détection de couple de la direction, un voyant s'allumera dans le groupe d'instrument afin d'aviser le conducteur de la perte de l'assistance de la direction. Le changement soudain de mode de la direction pourrait augmenter les risques de collision pouvant entraîner des blessures ou des dommages matériels (ou les deux). **Correction :** Les concessionnaires devront mettre à jour le boîtier de commande de la direction assistée électrique.

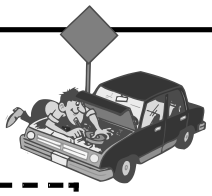
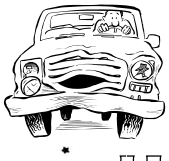

APIC Côte Nord
904, de Puyjalon Baie-Comeau (Québec) G5C 1N1
❑ **Je désire devenir membre de l'APIC**
❑ **Je renouvelle ma carte**
5 $ par individu 15 $ par groupe 25 $ par groupe de soutien
Nom:_____
Adresse:_____
_____
Code postal_____Tél.:_____

Ont collaboré :
Frédéric Boudreault,
Diane Lavoie et Sophie Rivière
Réalisation graphique :
Frédéric Boudreault

Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada: ISSN 00826-2772